

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR, ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

BOURSES D'ÉTUDES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ANNÉE 2017



article 1 - contexte, objectifs et thèmes

1-1 - CONTEXTE

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Conseil Départemental du Var entend favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés et par cette initiative, promouvoir des sujets d'études en lien avec les politiques départementales.

Le Département a décidé de lancer un appel à projets pour l'attribution de bourses d'études d'enseignement supérieur en ciblant les niveaux BAC + 4 et BAC + 5, les dispositifs existants concernant principalement des doctorants.

1-2 - OBJECTIFS

Cet appel à projets vise donc à :

- renforcer le dynamisme de l'enseignement supérieur varois.
- favoriser l'expérimentation de nouvelles formes d'action publique conduites par la collectivité et ses partenaires,
- promouvoir le lancement d'études et d'analyses en lien avec les priorités et actions départementales

Une attention particulière sera portée à l'adéquation des projets d'études avec les thématiques que souhaiterait soutenir le Département (cf article 1-4).

1-3 – PUBLIC VISÉ

L'attribution des bourses s'adressera aux **Étudiants varois en formation initiale supérieure, âgés de moins de 30 ans.**

1-4 – SUJETS D'ÉTUDE

Le Département soutient les projets d'études en lien avec les compétences obligatoires et les politiques départementales (Éducation, Culture, Sport, Jeunesse, Développement touristique, Insertion, Autonomie des personnes, etc,...).

Les sujets proposés en 2017 sont consultables sur le site du Département - www.var.fr.

article 2 - candidats

Sera admis à se porter candidat, **tout étudiant varois de moins de 30 ans en formation initiale supérieure BAC + 4 ou BAC + 5.**

L'établissement où est inscrit l'étudiant aura à charge de :

- transmettre au Département, le nom du candidat ainsi que celui de son référent pédagogique et le sujet d'étude choisi parmi les thèmes proposés,
- proposer, le cas échéant, un classement en cas de candidatures multiples sur une même thématique,
- s'assurer de la conformité et du respect des critères définis par le Département aux articles 2 et 9 de l'appel à projets,
- d'adresser au Département avant le 31 mai 2017 l'ensemble des candidatures accompagnées du dossier de candidature joint en annexe.
- Toute demande arrivée au-delà de cette date pourra toutefois être examinée en fonction des disponibilités d'accueil du Département.

article 3 - conditions de recevabilité des candidatures

Sont recevables les candidatures présentées par les étudiants, tels que définis par l'article 2 et participant de façon concrète aux objectifs qui sont listés dans l'article 1.

La durée minimale du stage est fixée à 3 mois.

article 4 - modalités de sélection

Les candidatures des stagiaires seront sélectionnées par les Directions d'accueil du Département au vu du profil du candidat, en adéquation avec l'étude proposée.

Dans le cas d'une décision favorable de la Commission Permanente du Conseil Départemental, le Département allouera une bourse d'études d'enseignement supérieur selon les modalités de financement prévues à l'article 5.

L'attribution de la bourse ouvrant droit au stage ne pourra intervenir avant notification de la décision favorable de la Commission Permanente.

article 5 - modalités de financement

La bourse, calculée sur la base de 600 € par mois et dont le montant total ne pourra excéder 3 600 €, sera attribuée au (à la) lauréat(e) en deux versements :

- Le premier versement, d'un montant de 600 €, interviendra à la notification de la décision de la Commission Permanente,
- Le second versement du montant du solde (1200 €, 1800 €, 2400 € ou 3000 € selon la durée du stage), s'effectuera en fin de stage et sous réserve de l'avis favorable du jury.

article 6 - engagement de l'organisme d'accueil

En qualité d'organisme d'accueil, le Département, s'engage à :

- accueillir l'étudiant et lui donner les moyens de réussir sa mission,
- désigner un responsable de stage ou une équipe tutorale qui accompagnera l'étudiant dans la réalisation de son projet et donnera également ses observations et appréciations sur le projet d'étude finalisé.
- Adresser à l'établissement, une évaluation du stage effectué par l'étudiant.

Il est néanmoins important de rappeler que **le Département n'assume aucune obligation d'employeur à l'égard des boursiers.**

article 7 - engagement du candidat

Le candidat retenu qui aurait perçu la somme forfaitaire de 600€ correspondant au premier versement de la bourse d'études d'enseignement supérieur s'engage à terminer son stage dans la collectivité. En cas de non respect de cet engagement, cette somme devra être intégralement restituée au Département du Var. De même, en cas d'interruption du stage du fait du candidat, la somme forfaitaire perçue lors de la sélection du candidat devra être intégralement restituée, sauf cas de force majeure.

article 8 - engagement de l'établissement

L'engagement de l'Établissement est précisé dans la convention de stage passée entre l'établissement, le Département et l'étudiant.

A chaque fin de programme, l'Établissement et l'étudiant s'engagent à informer le Département des suites en matière d'insertion professionnelle dans l'année suivant la fin du stage :

- poursuite éventuelle d'études par l'étudiant stagiaire précisant la filière choisie,
- taux de placement de la filière où est inscrit l'étudiant.

article 9 : constitution et dépôt de dossier

1. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier à constituer doit nécessairement contenir :

- La fiche de candidature (cf. article 11) dûment remplie et signée du Responsable pédagogique et du chef d'établissement ou de son représentant ;
- Une lettre de motivation expliquant le parcours du (de la) candidat(e) et sa motivation pour le sujet ;
- Une attestation d'inscription à l'Université ou dans un établissement d'enseignement supérieur ;
- Une pièce justificative de domicile ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire au nom du demandeur ;
- Une photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire ou passeport)

Le dossier de candidature peut s'obtenir par :

- Voie électronique : en téléchargeant sur le site du Conseil Départemental : www.var.fr
- CONTACTS : kmathlouthi@var.fr / 04 83 95 35 61 • gromeo@var.fr / 04 83 95 35 57

2. DÉPÔT DU DOSSIER

Les dossiers de candidature seront adressés, après avis et signature du responsable pédagogique, au chef d'établissement avant l'envoi **par courrier papier** à l'adresse suivante : (*les dossiers adressés par courrier électronique ne seront pas examinés*)

«Appel à projets - Bourses d'Études d'Enseignement Supérieur»
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR
DIRECTION DES COLLÈGES ET DE L'ÉDUCATION
1110, Chemin des Plantades • Bât C • Centre d'Affaire Grand Var Est • 83130 LA GARDE

article 10 : communication

L'Établissement devra veiller à assurer la plus large publicité de l'appel à projets, notamment par le biais du site Internet de l'Établissement, de Forum étudiants.

Une fois la bourse accordée, l'Établissement s'engage à prendre contact avec la direction de la Communication du le Département (04 83 95 70 10) afin notamment de se procurer le logotype du le Département qui devra apparaître sur les documents informatifs ou promotionnels, ou autre occasion, dans le cadre de l'action soutenue au titre de la présente demande de bourse.

Enfin, l'étudiant devra accepter que le rapport adressé au Département soit rendu public, et notamment sur le site du le Département, www.var.fr, site sur lequel les projets d'étude sélectionnés seront communiqués.



fiche de candidature

IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom : Prénom :

Date de Naissance :/...../.....

Adresse :

.....

..... E-mail

ÉTABLISSEMENT ET DIPLÔMES

Établissement fréquenté :

Statut : Public Privé Consulaire

Dernier diplôme obtenu (date, mention) :

Diplôme préparé :

Niveau du diplôme préparé : BAC + 4 BAC + 5

STAGE

Date de début du stage :/...../..... Date de fin du stage :/...../.....

Durée du stage :

Date prévue de soutenance du rapport de stage :/...../.....

PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- Une lettre de motivation expliquant le parcours du (de la) candidat(e) et sa motivation pour le sujet ;
- Une attestation d'inscription à l'Université ou dans un établissement d'enseignement supérieur ;
- Une pièce justificative de domicile ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire au nom du demandeur ;
- Une photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire ou passeport)

Avis et signature du Responsable pédagogique :

.....

En cas de candidatures multiples sur le même sujet indiquer le rang de classement :

Rang de classement :

Avis et signature du chef d'établissement :

.....

Toulon, le



LE DÉPARTEMENT

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR, ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

EDUCATION

- Vous avez moins de 30 ans,
- Vous êtes inscrit en master 1 ou 2 dans un établissement d'enseignement supérieur,
- Vous recherchez un stage de 3 ou 6 mois dans le cadre de votre cursus de formation,
- Vous êtes intéressé par l'action publique et souhaitez participer à la conception de projets dans les domaines de l'économie, l'urbanisme....

Répondez à l'appel à projet lancé par le Conseil Départemental du Var

DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE SUR L'UN DES SUJETS SUIVANTS :

DIRECTION DE LA FORÊT :

- L'utilisation des pistes de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) comme moyen d'accès à la ressource forestière. Proposition de cadrage juridique et contractuel de l'utilisation des bandes de roulement pour évacuer les produits de la forêt sans compromettre leur destination première,

DIRECTION DES TECHNOLOGIES ET DU SYSTÈME D'INFORMATION :

- Faciliter la prise de décision sur les équipements et les solutions à déployer,
- Accessibilité des sites Web de la collectivité,
- Moderniser le système d'information de pilotage des politiques publiques du Département,
- Téléservices en direction des usagers sociaux,

DIRECTION DES COLLÈGES ET DE L'ÉDUCATION :

- Développer une application numérique du type « guide touristique » pour les jeunes, projet ERASMUS « Trip and Speak »,
- Créer le design d'une application numérique du type « guide touristique » pour les jeunes, projet ERASMUS « Trip and Speak »,

DIRECTION DE L'HABITAT :

- Lutter contre la précarité énergétique dans le Var,

Chaque lauréat recevra une bourse d'études d'enseignement supérieur soit une rémunération de 600 euros par mois pendant la durée de son stage (de 3 mois minimum et 6 mois maximum), le versement de cette bourse étant partiellement conditionné à la présentation des résultats de l'étude devant un jury professionnel.

DOSSIER DE CANDIDATURE À TÉLÉCHARGER.

Informations : kmathlouthi@var.fr / gromeo@var.fr • 04 83 95 35 61/ 04 83 95 35 57

Les dossiers de candidature devront être remis au chef d'établissement après avis et signature du responsable pédagogique.

Le chef d'établissement transmettra les candidatures par courrier à l'adresse suivante :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR • DIRECTION DES COLLÈGES ET DE L'ÉDUCATION
1110, chemin des Plantades • Bat C • Centre d'Affaire Grand Var Est • 83130 LA GARDE

La date limite de réception des dossiers est fixée au 31 mai 2017. Toute demande arrivée au-delà de cette date pourra toutefois être examinée en fonction des possibilités d'accueil du Département.